

12 INFORMATION À CONNAÎTRE SUR LE DÉPISTAGE

1. Seule l'analyse en laboratoire d'un prélèvement salivaire ou sanguin est une preuve juridique.
2. Contrairement à l'alcool (0,5g/L de sang) il n'existe pas de seuil en dessous duquel la conduite est autorisée.
3. Même lorsque le véhicule est à l'arrêt, même moteur coupé, il est possible d'être dépisté (les cyclistes aussi).
4. Une **inhalation passive de cannabis** sur une longue durée dans une petite pièce ou une voiture peut dans de rares cas donner un **résultat salivaire positif**. Le test sanguin sera quant à lui **forcément négatif**.
5. Certaines substances non recherchées (aliments, médicaments..) peuvent réagir positivement. Si tu as un traitement médical garde l'ordonnance avec toi.
6. Nous avons peu d'infos à propos des temps de détections des RC, n'hésite pas à consulter le forum psychonaut.com pour plus d'infos.
7. Aucune preuve sérieuse ne permet d'affirmer l'efficacité des cleaner, bains de bouches et autres recettes pour fausser un test.
8. En cas de refus du test salivaire ou urinaire, les forces de l'ordre te proposeront un test sanguin, si tu refuses tu t'exposes aux mêmes risques judiciaires qu'un contrôle positif.
9. Actuellement en expérimentation dans certains départements, la prise de sang pourrait être remplacée par un deuxième test salivaire.
10. Même si certains médicaments, aliments ou produits de coupe peuvent donner un faux résultat positif, sache que dans 90% des cas la prise de sang confirme le résultat du test salivaire.
11. Des tests non homologués sont en vente libre (pharmacie, Internet), leur fiabilité est très variable. Des analyses (urinaires, sanguines, etc) peuvent être prescrites par un médecin.
12. Tu as le droit, et il est fortement conseillé, de demander une contre-expertise des résultats (à tes frais si positifs).

CONTACTS

RENSEIGNEMENTS / ORIENTATIONS :

polefestif-bfc.org
coordination@polefestif-bfc.org / 06 23 66 47 99



OÙ TROUVER DU MATÉRIEL ?

Les CAARUD : Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour les Usagers de Drogues

CAARUD 25 AIDES

Besançon
03 81 81 80 00

CAARUD ENTR'ACTES

Belfort (90) Montbéliard (25)
03 81 31 29 41

CAARUD 70 - AAF

Vesoul
03 84 76 75 75 / 06 74 26 62 36

CAARUD OPPELIA

PASSERELLE 39
Lons le Saunier
03 84 24 66 83 / 06 79 38 82 11

CAARUD LE SPOT (21)

Dijon
03 80 30 46 16 / 06 88 22 39 18

CAARUD LE 16 KAY (71)

Chalon-sur-Saône
09 54 65 46 65 / 06 82 52 64 12

CAARUD 89 - AAF

Auxerre
03 86 33 76 41 / 06 76 62 44 18

CAARUD 58 AIDES

Nevers
03 86 59 09 48

Autres structures

CSAPA* Solea (25) Besançon : 03 81 83 03 32

CSAPA* BRIAND (39) Dole : 03 84 82 83 85

*Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

RdR à distance : rdr-a-distance.info

Franche-Comté : 07 64 61 48 68 // Bourgogne : 06 74 49 98 60

Ensemble Limitons les Risques

Besançon - 06 21 89 52 42

Prév'enTeuf 68

Mulhouse - 06 70 18 41 78

Ithaque festif

Strasbourg - 06 86 96 10 55



L'information objective, sur les risques liés aux pratiques festives et les moyens de réduire ces risques, permet à chacun d'adopter une attitude responsable dans ses choix de vie qu'il s'agisse de consommation de drogues légales ou pas, de risques auditifs, de sécurité routière, de jonglage enflammé ou de piercing.



DEPISTAGE ROUTIER INFORMATION



06 23 66 47 99 - coordination@polefestif-bfc.org

QU'EST CE DONC ?

Le code de la route (articles L234 et L235) **punit les conducteurs ayant fait usage de substances ou de plantes classées comme stupéfiants.**

Ce dépistage des drogues est possible car leur consommation laissent une **trace dans l'organisme**. Selon les produits, les individus et les méthodes de dépistage utilisées, **la durée de détection d'une drogue dans le corps change de quelques minutes à quelques mois.**

Les forces de l'ordre et l'autorité judiciaire ont à leur disposition différents moyens de dépister la présence de drogues dans le sang, la salive, l'urine ou encore les cheveux.

La durée de détection est bien souvent supérieure à celle des effets du ou des prods consommés.

En effet, pour la Justice, **peu importe que tu sois ou non sous l'effet d'un produit. Tant qu'il est détectable dans ton sang tu es en infraction.**

CA SE PASSE COMMENT ?

Le dépistage de stupéfiants est **obligatoire** en **cas d'accident corporel et mortel**. Il est aussi **possible** en cas :

- **d'accident matériel,**
- **d'infraction au code de la route**
- de contrôle routier
- de **"raison plausible de soupçonner un usage de stupéfiants"** (Article L235).

Ces «raisons plausibles» sont laissées à **l'appréciation des forces de l'ordre** en fonction du comportement du conducteur et de la situation.

Bref, tu peux être dépisté.e au volant à peu près n'importe quand et n'importe où !

Si tu es soumis à un **test salivaire**, à l'aide d'un bâtonnet, le prélèvement doit être effectué **par** le conducteur lui-même, sous le contrôle de l'officier ou l'agent de police judiciaire. Le mode d'emploi du test doit être strictement respecté (délai d'attente de révélation du résultat).

Pour un **test urinaire**, la présence d'un médecin est obligatoire ainsi qu'un endroit isolé pour uriner. Dans les deux cas, **le résultat est donné en quelques minutes**. Pour être valable, le mode d'emploi du test doit être strictement respecté notamment délai d'attente de révélation du résultat.

S'il est négatif, le conducteur peut repartir immédiatement. Refuser de se soumettre au premier test de dépistage te fait courir les mêmes risques judiciaires qu'un dépistage positif.

SI LE TEST EST POSITIF

Si le test salivaire ou urinaire réalisé lors du premier contrôle est positif, un deuxième prélèvement salivaire ou sanguin doit être effectué pour confirmer le premier résultat par une analyse en laboratoire. C'est ce prélèvement qui constituera la preuve judiciaire.

Les forces de l'ordre sont tenues de te proposer un prélèvement sanguin qui pourra servir de contre-expertise mais ce sera à tes frais. Comme un prélèvement salivaire est plus facile et rapide à réaliser qu'une prise de sang, les forces de l'ordre ont tendance à omettre la possibilité de recourir à l'analyse sanguine.

Ton **véhicule peut être immobilisé** (sauf si une personne négative peut le conduire) et ton **permis retenu par la police** pendant 72h maximum en attente du résultat. Tu seras alors interrogé par les policiers notamment sur ton éventuelle consommation de drogues. **Le procès verbal de ton audition sera joint au dossier.**

En fonction du dossier, le Préfet peut prononcer la **suspension administrative du permis pour 6 mois maximum** sans attendre les résultats.

Si le prélèvement sanguin confirme la présence de prods, le dossier est passé à la Justice. **Tu risques 2 ans de prison, 4.500 € d'amende et un retrait automatique de 6 points.**

A cela s'ajoutent différentes mesures complémentaires cumulables :

- * **Suspension ou annulation de permis**
 - * **Travail d'intérêt général**
- ou encore à tes frais :
- * Participation à un stage de **sensibilisation à la sécurité routière** (ce stage ne permet pas de récupérer de points s'il a été imposé par la justice).
 - * Participation à un stage de **sensibilisation aux dangers des stupéfiants.**

Un dépistage positif peut amener à d'autres procédures policières et judiciaires (délit d'usage de produit stupéfiant, garde à vue, perquisition...)

Dans le cadre d'un accident, un résultat positif est une circonstance aggravante qui augmente les peines encourues.

Si tu récidives, ton permis peut être annulé avec interdiction d'en solliciter un nouveau pendant au maximum 3 ans.

DURÉE DE DÉTECTION DES PRODUITS

Il s'agit ici d'indications moyennes et non d'une durée exacte qui dépend de nombreux facteurs : concentration du produit, mode de consommation, quantité prise, poids de la personne, fréquence de consommation et ... La marque du test utilisé ! **Tous ces paramètres font que le dépistage est loin d'être une science exacte.**

Les tests utilisés lors des contrôles routiers détectent 4 types de drogues : Amphétamines, Cannabis, Cocaïne et Opiacés. La kétamine n'en fait pas partie, jusqu'à récemment, des nouveau type de test inclurais la kétamine. De plus toutes les substances peuvent être recherchées sur ordre judiciaire.

Attention même si tu as une prescription de médicament contenant des stupéfiants (méthadone, tramadol, cannabis thérapeutique...), la loi peut s'appliquer. Garde ton ordonnance avec toi car rien ne t'empêche d'essayer de négocier avec les forces de l'ordre.

Des tests non homologués sont en vente libre sur internet, leur fiabilité est très variable. Une analyse en laboratoire peut être prescrite par un médecin.

Le tableau indique les durées minimales et maximales de dépistage selon les produits. Par exemple, pour la cocaïne, il faut lire que la durée de dépistage urinaire est comprise entre 1 jour au minimum et 4 jours au maximum. Ces informations proviennent du tableau des durées de positivité des drogues site officiel drogues-info-service.fr.

Les chiffres souligner proviennent d'une autre source : c'est une fourchette issue des informations données par les fabricants de tests et des témoignages de consommateurs.

Drogue	Substance recherchée	Salive		Urine		Sang
Amphétamines (dont ecstasy)	d-amphetamine	12 à 60h		4 jours		2 à 4j
	d-metamphetamine			+7 jours		
Cannabis	THC / THC-COOH	UO 6 à 8h	UQ 1 à 8j	UO 3 à 5j	UQ 30 à 70j	0 à 3j
Cocaïne / Crack	Benzoclegonine	1 à 2 jours		2 à 4j	10 à 14j	1j
Opiacés	Héroïne (Monoacétylmorphine et Morphine)	12 à 24h		2 à 3 jours		
	Codéine (Morphine)					
	Morphine					
	Buprénorphine (Norbubrénorphine)					
L.S.D. G.H.B.*	Méthadone (Méthadone)	n.c.		3 à 7 jours		
	N-desméthyl-LSD	n.c.		1 à 2j		12h
	G.H.B.	n.c.		<12h		12h

*UO : Usage Occasionnel / UQ : Usage Quotidien

Pour les tests salivaires et sanguins, les produits sont détectables de quelques minutes à une heure après absorption. Dans l'urine c'est plus long, environ 6h. Pour les autres produits nous n'avons aucune information...

* Notes : le GHB est naturellement présent dans l'organisme. Des doses anormales de GHB peuvent être détectées quelques heures après absorption.